



**HAL**  
open science

## Le testament des pasteurs reformes messins sous le régime de l'édit de Nantes : un modèle spirituel ?

Julien Leonard

### ► To cite this version:

Julien Leonard. Le testament des pasteurs reformes messins sous le régime de l'édit de Nantes : un modèle spirituel ?. Table ronde autour du testament spirituel aux époques médiévale et moderne, Université de Lorraine; Université de Franche-Comté; Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire de Nancy-Metz (CRULH, EA 3945); Laboratoire des Sciences historiques de Besançon (LSH, EA 2273), Sep 2012, Metz, France. pp.89-104. hal-01556343

**HAL Id: hal-01556343**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01556343v1>**

Submitted on 28 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**LE TESTAMENT SPIRITUEL, DU MOYEN-ÂGE  
À L'ÉPOQUE MODERNE  
LEGS, SALUT DE L'ÂME, MIROIR DES VERTUS CHRÉTIENNES**



Textes réunis par Christine Barralis, Corinne Marchal  
et Anne Wagner

2013

## LE TESTAMENT DES PASTEURS RÉFORMÉS MESSINS SOUS LE RÉGIME DE L'ÉDIT DE NANTES : UN MODÈLE SPIRITUEL ?

Julien LÉONARD\*

L'émergence de la Réforme protestante et son implantation dans des zones majoritairement catholiques ont créé des tensions sur divers sujets, dont ceux de la perception de la mort et des modalités de l'édification des fidèles par le clergé. La transmission d'un « testament spirituel » par les pasteurs réformés, dans un contexte de lutte, est donc un enjeu dans leur travail d'exemplarité, afin de donner un modèle de vie et de mort chrétiennes alternatif au modèle catholique<sup>1</sup>. L'exemple de Metz est pertinent, car il s'agit d'une ville importante à l'époque moderne (environ 20 000 habitants), avec une forte communauté réformée, entre la moitié et le cinquième de la population totale au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Le régime de l'édit de Nantes (1598-1685) est en effet la période la mieux adaptée pour étudier le ministère pastoral en France, car il s'agit d'un temps de stabilisation et de normalisation, mais aussi de meilleure conservation des sources et de fonctionnement « ordinaire » des institutions réformées. Les documents messins sont relativement nombreux, grâce à la masse des papiers de Paul Ferry<sup>3</sup>, mais les testaments des pasteurs sont assez mal connus, hormis celui de Ferry lui-même<sup>4</sup>. On peut donc voir les testaments en tant qu'actes

---

\* Université de Lorraine, CRULH, EA 3945, Nancy, F-54000.

<sup>1</sup> Yves KRUMENACKER, « Les huguenots face à la mort à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle », in *Comportements, croyances et mémoires. Europe méridionale XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>s., études offertes à Régis Bertrand*, éd. Gilbert BUTI et Anne CAROL, Aix-en-Provence, PUP, 2007, p. 31-38.

<sup>2</sup> Henri TRIBOUT DE MOREMBERT, *La Réforme à Metz*, t. 2, *Le calvinisme, 1553-1685*, Nancy, PUN, 1971 ; Gérard MICHAUX, « Les réformés messins aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », in *Huguenots. De la Moselle à Berlin, les chemins de l'exil*, dir. Philippe HOCH, Metz, Éditions Serpenoise, 2006, p. 17-46.

<sup>3</sup> Julien LÉONARD, *Le ministère de Paul Ferry à Metz (1612-1669). Essai de contribution à l'étude des pasteurs réformés français sous le régime de l'édit de Nantes*, thèse en histoire, dir. Yves KRUMENACKER, Université Jean Moulin-Lyon 3, 2011.

<sup>4</sup> Henri TRIBOUT DE MOREMBERT, « Le testament du pasteur Paul Ferry (juin 1666) », *Les Cahiers Lorrains*, n° 1, 1971, p. 14-19. L'original du testament était à la BM Metz, ms 955, fol. 386-400, mais il a disparu en 1944. Il en existe plusieurs copies : Bibliothèque du protestantisme français (BPF), ms 762<sup>1</sup>, dossier 1 (sans doute de la main d'Othon Cuvier) et ms 867<sup>11</sup> (du même) ; AD Moselle 9F 14 (copie de 1904) ; AM Metz, II 297, dossier 2, 14 pages numérotées (copie de la main d'Élie Fleur). C'est cette dernière que j'ai utilisée.

juridiques rédigés soit par les testateurs, soit, plus fréquemment, par les notaires royaux ou par les amans (notaires municipaux), puis enregistrés et conservés. Qu'ils soient olographes ou nuncupatifs, les testaments peuvent potentiellement révéler des aspects du travail d'édification des pasteurs et de la conception qu'ils se font de leur métier, parfois en réaction et en opposition aux catholiques. Le nombre de pasteurs ayant exercé à Metz sous le régime de l'édit de Nantes est assez faible (quatorze), même si on y ajoute des ministres ayant disparu à Metz après y avoir vécu, mais sans y exercer (cinq)<sup>5</sup>. Pourtant, il est très difficile de retrouver leur testament dans la masse des archives notariales et des amandelleries messines<sup>6</sup>. Par la mort en exil de certains d'entre eux après la révocation de l'édit de Nantes, ou tout simplement par la perte ou l'impossibilité de localiser l'acte dans une cote d'archive, seuls neuf testaments, dont deux olographes<sup>7</sup>, seront étudiés ici. À partir de ce corpus malheureusement incomplet et provisoire, il est possible de se demander si les pasteurs ont instrumentalisé leurs testaments pour y faire apparaître des aspects édifiants destinés à servir de modèles à leurs fidèles. À Metz, les enjeux spirituels sont particulièrement importants du fait de la coexistence et le pasteur est un homme dont la vie « privée » est épiée, peut-être jusque dans le testament, même s'il est possible que cet acte ne soit pas, dans cette ville en tout cas, le vecteur privilégié de la transmission du modèle spirituel de la vie et de la mort réformées, par sa banalité et son caractère privé, ce qui laisserait la place à d'autres formes.

### **Le pasteur, un testateur particulier et épié**

#### *L'orthodoxie du pasteur et la controverse à travers les testaments*

Les testaments à Metz, comme ailleurs<sup>8</sup>, sont très fortement marqués du point de vue confessionnel et il est assez aisé de reconnaître

---

<sup>5</sup> Voir ci-dessous, présentation du corpus en annexe.

<sup>6</sup> AD Moselle, sous-série 3E. Je remercie Jean-Louis Calbat qui m'a fourni les cotes des testaments conservés dans les fonds d'amandellerie, qu'il a entièrement dépouillés.

<sup>7</sup> Abraham de La Cloche (AD Moselle, 3E 3349) et Paul Ferry (AM Metz, II 297, dossier 2, copie). On les reconnaît par l'absence de signature d'aman ou de notaire (sauf pour les conditions d'enregistrement et d'ouverture) et par l'utilisation de la première personne du singulier.

<sup>8</sup> Valérie LECLERC LAFAGE, *Montpellier au temps des troubles de Religion. Pratiques testamentaires et confessionnalisation (1554-1622)*, Paris, Honoré Champion, 2010.

à la première lecture quelle est la religion du testateur<sup>9</sup>. Sans doute les périodes de tension accentuent-elles les différences entre testaments réformés et testaments catholiques, dans une clarification de la frontière confessionnelle par radicalisation des positions de part et d'autre<sup>10</sup>. De même, la clarté de l'expression de la confession de foi contenue dans le testament peut dépendre de l'implication du notaire ou de l'aman si c'est lui qui rédige l'acte. Sans pouvoir donner de statistique claire, les dépouillements des fonds notariaux ou des amandelleries tendent à montrer que, si ce n'est pas automatique, le cas le plus fréquent est celui de la rédaction des dernières volontés par un notaire ou un aman de la même Église que le testateur.

Soucieux d'être exemplaires à tout point de vue pour servir de modèle, conformément aux attentes de la discipline des Églises réformées de France dont ils suivent les préceptes<sup>11</sup>, les pasteurs messins cherchent tout à la fois la sobriété et l'édification dans la rédaction de leur testament. Lorsqu'ils ne peuvent le faire eux-mêmes, comme c'est le cas la plupart du temps, les ministres ne s'adressent qu'à des amans ou des notaires réformés, justement parce qu'un des aspects de leur travail disciplinaire à l'égard des fidèles est de tracer des frontières confessionnelles nettes et d'empêcher les contacts trop fréquents avec les catholiques, surtout sur des sujets sensibles<sup>12</sup>. De nombreux écrits insistent en effet pour que les pasteurs adaptent leurs actes aux normes qu'ils imposent aux fidèles, sous peine de perdre en crédibilité auprès de ceux-ci. Avec des talents variables, les rédacteurs des testaments proposent donc des recommandations d'une grande rigueur et d'une orthodoxie réformée irréprochable. Ce n'est évidemment pas une spécificité messine, et l'on retrouve des déclarations

---

<sup>9</sup> Edwin BEZZINA, « La mort, l'au-delà et les relations confessionnelles : les testaments et leurs testateurs dans la ville de Loudun, 1598-1685 », in *La coexistence confessionnelle à l'épreuve. Études sur les relations entre protestants et catholiques dans la France moderne*, dir. Didier BOISSON et Yves KRUMENACKER, Lyon, Chrétiens et Sociétés, 2009, p. 151-168.

<sup>10</sup> Keith P. LURIA, *Sacred Boundaries : Religious Coexistence and Conflict In Early-modern France*, Washington, Catholic University of America Press, 2005.

<sup>11</sup> Isaac D'HUISSEAU, *La Discipline des Églises Réformées de France, ou l'ordre par lequel elles sont conduites & gouvernées*, Genève-Saumur, Desbordes, 1667, par exemple p. 87, chapitre 1, article 20.

<sup>12</sup> On ne sait pas chez quel aman ou notaire le testament de Ferry a été enregistré. On connaît en revanche l'identité des amans pour les huit autres testaments, et ils ont tous été identifiés comme réformés grâce à François-Jacques POIRIER, *Documents généalogiques de Metz. Armée, noblesse, magistrature, haute bourgeoisie, d'après les registres des paroisses. 1561-1792*, Paris, Lamulle et Poisson, 1899. Voir annexe ci-dessous.

similaires dans les dernières volontés d'autres pasteurs<sup>13</sup>, mais il est intéressant de constater qu'il existe un modèle que les ministres de la ville partagent, s'influençant peut-être mutuellement, ou plus probablement influencés par le milieu des amans et des notaires, rompus à ce genre d'exercice. Après l'invocation traditionnelle à la Trinité, qui transcende donc les frontières confessionnelles<sup>14</sup>, les pasteurs ne négligent jamais le passage relatif à la recommandation, c'est-à-dire leur confession de foi.

Certains mots utilisés dans les testaments sont clairement destinés à rappeler l'orthodoxie de la théologie réformée du Salut, fondée sur le *sola gratia* et le *sola fide* : lorsque Jean d'Ivoy évoque la « gratuite faveur » de Dieu<sup>15</sup>, il met évidemment en avant l'inutilité des « bonnes œuvres » telles qu'elles sont conçues par les catholiques. De la même manière, les pasteurs consacrent toujours un passage insistant sur le caractère unique du sacrifice christique, assurant la rédemption du réformé qui a la foi, ce qui a pour conséquence l'inutilité du recours à d'autres intercesseurs, aux saints et à la Vierge si présents dans les testaments catholiques. C'est ainsi que François Buffet s'en remet au Christ seul, « notre Sauveur et Redempteur », grâce à sa « mort & Passion<sup>16</sup> ». La référence au sang du Christ, qui sert à racheter les âmes pécheresses des chrétiens, est fréquemment utilisée, de façon simple et courte, comme dans la première version du testament de Théophile Le Coullon<sup>17</sup>, ou de façon plus développée, comme chez François de Combles, qui en un paragraphe très clair regroupe tous les éléments d'une confession de foi orthodoxe :

Il luy rend & recommande son ame qu'il a faite & formée à sa semblance & racheptée par le sang precieux de Jesus Christ son fils nostre Seigneur & seul sauveur & redempteur, aux merites &

---

<sup>13</sup> Michel NICOLAS (éd.), « Le testament de Jean Bonafous, Ministre de l'Église de Puy-laurens (1670) », *Bulletin de la SHPF*, 11, 1862, p. 471-479 ; Françoise MOREIL, « Le testament de Jean de Serre », in *L'édit de Nantes : un compromis réussi ? Une paix des religions en Dauphiné-Vivarais et en Europe*, dir. Pierre BOLLE, Grenoble, PU Grenoble, 1999, p. 103-115 ; et Françoise MOREIL, « Les testaments du pasteur Baussenq », in *Identités juives et chrétiennes France méridionale XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle. Études offertes à René Moulinas*, dir. Gabriel AUDISIO, Régis BERTRAND, Madeleine FERRIÈRES et Yves GRAVA, Aix-en-Provence, PU Grenoble, 2003, p. 126-141.

<sup>14</sup> Une exception est à noter dans le corpus, celle de Pierre Michelet, qui débute son testament, rédigé par François d'Inguenheim, par la simple formule « Au nom de Dieu amen » ; AD Moselle, 3E 3538.

<sup>15</sup> AD Moselle, 3E 3345.

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> AD Moselle, 3E 3208.

benefices duquel il a sa parfaite assurance pour la remission gratuite de tous ses pechez<sup>18</sup>.

Chez certains de ses collègues, comme chez Gédéon de Marsal<sup>19</sup>, ces passages sont nettement plus longs et alambiqués, mais le sens est toujours le même. Dans les testaments olographes, comme celui de Paul Ferry, la discussion avec Dieu peut être très directe :

en toute humilité [je] luy demande et espere pour l'amour de Jésus Christ son fils mon Unique Redempteur, et par le merite infiny de son precieux sang le pardon entier de tous les peches dont je suis coupable dez lors et depuis, et de toutes les obmissions que j'ay faites<sup>20</sup>.

Si ces déclarations d'orthodoxie sont souvent positives comme celles-ci, il ne faut pas se méprendre sur la volonté nette de se démarquer des catholiques et de porter la lutte confessionnelle jusque dans les testaments, alors même que la situation des protestants messins se dégrade nettement au cours du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. Un des signes de cette dégradation peut sembler anecdotique, mais est très lourd de sens : il s'agit de la qualification de l'Église réformée. Dans les textes législatifs et catholiques, les Églises réformées sont toujours citées comme « prétendues réformées<sup>22</sup> », puisque dans l'esprit de leurs rédacteurs, la seule Église à être réellement réformée (notamment depuis le Concile de Trente) est la catholique. Les autorités profitent souvent de cette querelle sémantique pour procéder à des mesures vexatoires. En 1642, une déclaration royale les enjoint de ne plus s'appeler eux-mêmes autrement que « prétendus réformés<sup>23</sup> ». Les effets sont immédiats dès 1644-1645, car ce sont les testaments de Théophile Le Coullon (première version) et de Gédéon de Marsal, rédigés ces années là, qui constituent un tournant<sup>24</sup>. Jusqu'alors, les pasteurs évoquaient librement

---

<sup>18</sup> AD Moselle, 3E 3285.

<sup>19</sup> AD Moselle, 3E 3111.

<sup>20</sup> AM Metz 57, II 297, dossier 2.

<sup>21</sup> Martial VILLEMEN, *Le Parlement de Metz et les protestants (de 1633 à 1735)*, thèse en histoire, dir. Alfred WAHL, Université de Metz, 1997.

<sup>22</sup> Jean-Louis Claude EMMERY (éd.), *Recueil des Édits, Déclarations, Lettres-Patentes, et Arrêts du Conseil enregistrés au Parlement de Metz*, Metz, Marchal-Antoine, 5 vol., 1774-1788. Luc DAIREAUX, « "Ceux de la R.P.R." : les protestants vus à travers les actes royaux, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », in *Énoncer / dénoncer l'autre. Discours et représentations du différend confessionnel à l'époque moderne*, dir. Hubert BOST et Chrystel BERNAT, Turnhout, Brepols, 2012, p. 251-263.

<sup>23</sup> Othon CUVIER, « Les réformés de la Lorraine et du Pays messin », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1883, p. 193.

<sup>24</sup> AD Moselle, 3E 3111 et 3E 3208.

l'« Église réformée » dans leurs testaments. Avec les textes de 1644-1645, on sent un premier recul de cette utilisation, rejetée en général dans les paragraphes qui ne sont pas visibles en première page. En 1646 survient une affaire qui fait grand bruit à Metz et qui renforce cette tendance : un bourgeois calviniste de Metz lègue une somme importante aux Églises de Metz et Courcelles, mais le mot « réformée » est attaqué en justice et ce sont les catholiques qui récupèrent l'argent. L'aman Boudaine, lui-même protestant, est condamné pour avoir mal rédigé le testament<sup>25</sup>. Cette affaire conforte sans doute les rédacteurs des testaments suivants à faire preuve de beaucoup de prudence. Si en 1652, la formule n'est pas encore trouvée chez Le Coullon, titré « l'un des ministres de l'Église que l'on dit prétendue réformée en ceste ville de Metz<sup>26</sup> », on voit déjà chez La Cloche se profiler une certaine stratégie d'évitement et de recours à des périphrases<sup>27</sup>. C'est peut-être une des raisons qui ont poussé Ferry à tester sous seing privé en 1666, car il emploie ainsi librement l'expression d'« Église réformée<sup>28</sup> ». Même si ce n'est qu'en 1657 qu'un arrêt du Conseil oblige les Églises à se qualifier elles-mêmes de « prétendues réformées<sup>29</sup> », les pratiques judiciaires ont donc forcé les pasteurs à la prudence et à l'évitement. La même déclaration de 1657 interdit aux pasteurs de se titrer ainsi, mais de n'user que du terme de « ministre ». Tous les prédicateurs réformés messins, depuis 1608, employaient déjà ce qualificatif, ce qui ne modifie donc pas leur pratique et ne signifie en tout cas pas un manque de considération pour leur métier.

### *Identité professionnelle*

Tous les pasteurs mettent en avant leur statut professionnel dans leur testament, sous diverses formes, comme par exemple « Ministre de la parole de Dieu en l'Église reformée de ceste ville & cité » (d'Ivoy)<sup>30</sup>, « Ministre de l'Église reformée de cette ville & cité de Metz » (Buffet)<sup>31</sup>, ou encore « Ministre du St Évangile » (première version de Le Coullon)<sup>32</sup>. Seuls trois textes, rédigés en quelques années (1645-1652), insistent davantage sur l'identité pastorale du testateur, mais ils

---

<sup>25</sup> Charles ABEL et Ernest DE BOUTEILLER (éd.), *Journal de Jean Bauchez, greffier de Plappeville au dix-septième siècle, 1551-1651*, Metz, Rousseau-Pallez, 1868, p. 494.

<sup>26</sup> AD Moselle, 3E 3349.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> AM Metz, II 297, dossier 2.

<sup>29</sup> Élie BENOIST, *Histoire de l'Edit de Nantes*, Delft, Adrien Beman, 1695, t. 3, première partie, p. 218-219.

<sup>30</sup> AD Moselle, 3E 3345.

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> AD Moselle, 3E 3208.

sont probablement révélateurs d'un sentiment généralement partagé par leurs collègues, que l'on sait avoir une haute opinion de leur charge<sup>33</sup>. Le remerciement à Dieu pour l'exercice du ministère pastoral n'est bien sûr pas une originalité messine, et on la retrouve chez des pasteurs secondaires, comme Jean Bonafous, ministre à Puylaurens<sup>34</sup>. Mais il prend parfois des accents intéressants. Gédéon de Marsal, en 1645, reste très sobre, remerciant assez simplement Dieu de l'avoir destiné au « Ministère glorieux de l'Évangile<sup>35</sup> ». Le second testament de Théophile Le Coullon, en 1652, remercie Dieu de lui avoir donné la foi et permis d'avoir « annoncé & presché Sa Sainte Parolle un si long espace de temps<sup>36</sup> ». Étrangement, c'est encore en 1652 qu'est écrit le plus long texte sur le ministère pastoral dans un testament. Il s'agit de celui d'Abraham de La Cloche, et il n'est peut-être pas indifférent de noter qu'il s'agit d'un testament olographe.

Avant toute chose je lui [à Dieu] rends graces de tout mon cœur, pour tous les bienfaits que j'ai receus de sa main liberale, et singulierement de ce [qu'il] il lui a pleu m'honorer de la sainte charge de pasteur en icelle, et me faire la grace, nonobstant les infirmités qui sont en moi, de l'avoir exercée sincerement pendant plus de quarante sept ans<sup>37</sup>.

Le régime de l'édit de Nantes a été un temps de cléricisation des Églises et de professionnalisation des pasteurs, mais il semble bien, à la lecture de ce texte, que l'exercice du ministère constitue plus qu'un simple métier. Cela inclut de mettre tous les aspects de sa vie au service de cette charge, y compris la vie « privée », si on peut la qualifier ainsi pour un homme dont tous les gestes sont publics.

#### *Des pratiques édifiantes*

Même si les « bonnes œuvres » ne sont pas pensées de la même façon, puisqu'elles sont le signe de l'élection pour les calvinistes et le moyen d'obtenir le Salut pour les catholiques, les dons aux pauvres sont un passage que l'on retrouve dans presque tous les testaments messins du XVII<sup>e</sup> siècle. L'édification par l'exemple peut être constatée dans certaines pratiques testamentaires et si rien ne différencie fondamentalement un testament de pasteur de celui d'un fidèle réformé, il est

---

<sup>33</sup> Pierre DU MOULIN, *De la vocation des Pasteurs*, Sedan, Jannon, 1618.

<sup>34</sup> NICOLAS (éd.), « Le testament de Jean Bonafous... », art. cit., p. 474.

<sup>35</sup> AD Moselle, 3E 3111.

<sup>36</sup> AD Moselle, 3E 3349.

<sup>37</sup> *Ibid.*

important que le ministre n'oublie aucun élément exemplaire et soit irréprochable. C'est ainsi que, bien évidemment, tous demandent explicitement à être ensevelis au cimetière réformé du Retranchement. Cela peut paraître naturel pour ceux qui sont originaires de Metz, soit la grande majorité (et la totalité de ceux arrivés après 1598), mais on peut également constater que la demande est formulée par François Buffet et François de Combles, dont les parents sont enterrés en Bourgogne et en Champagne : conformément à la pratique réformée, contestée par certains fidèles d'ailleurs, ils ne cherchent pas à être auprès de leurs ancêtres, mais dans le cimetière de leur communauté<sup>38</sup>. Ils n'insistent pas sur la simplicité de leurs funérailles comme peut le faire Esprit Baussenq à Courthézon à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>, peut-être parce que la sobriété est entrée dans les mœurs au bout de quelques générations.

L'élément le plus clair de pratique exemplaire est celui des dons, notamment aux pauvres. Les pasteurs n'oublient en effet jamais de le faire, en général immédiatement après la demande formulée à leur exécuteur testamentaire de régler leurs dettes ou même tout de suite après la confession de foi. Plusieurs institutions sont destinataires de ces dons. Tout d'abord, une somme assez faible, entre 3 et 6 livres, est allouée aux pauvres d'un des hôpitaux (Saint-Nicolas et Saint-Jacques), ou les deux. Le bureau des pauvres de Saint-Nicolas, plus puissant, est généralement préféré pour ce petit don que font aussi les catholiques, souvent plus généreusement d'ailleurs. Ce manque de largesse ne doit pas être vu comme une méfiance vis-à-vis des pauvres, mais comme une confessionnalisation de l'assistance, puisque tous les pasteurs donnent ensuite une somme plus élevée, mais très variable, entre 6 et 100 livres, la norme semblant être 60, à mettre entre les mains des diacres chargés de l'aide aux pauvres de l'Église réformée. Ces dons sont importants, sans être excessifs pour des hommes qui sont souvent assez aisés et qui perçoivent au moins 500 livres annuelles<sup>40</sup>. La seule exception est celle de Pierre Michelet, pasteur d'une Église isolée dans le Pays messin, Burtoncourt, et qui semble désargenté et surtout limité par un contrat de mariage qui laisse beaucoup de latitude à sa femme dans la gestion d'un argent qui vient probablement d'elle : il lui laisse ainsi le soin de donner aux pauvres « avec prudence & discrétion<sup>41</sup> ».

Alors que la plupart des fidèles font un don supplémentaire à l'Église en tant que telle, tous les pasteurs ne le font pas. Ils ne se

<sup>38</sup> Bernard ROUSSEL, « “Ensevelir honnestement les corps” : funeral corteges and Huguenot culture », in *Society and Culture in the Huguenot World, 1559-1685*, dir. Raymond A. MENTZER et Andrew SPICER, Cambridge, CUP, 2002, p. 193-208.

<sup>39</sup> MOREIL, « Les testaments du pasteur Baussenq », art. cit., p. 125-141.

<sup>40</sup> C'est le montant à Metz en 1598. BPF, ms. 774, année 1598, § 4.

<sup>41</sup> AD Moselle, 3E 3538.

sentent peut-être pas redevable vis-à-vis d'elle et, le plus souvent, les laïcs prévoient un petit don aux pasteurs, ce que ces derniers ne font pas. Mais François de Combles, Théophile Le Coullon, Abraham de La Cloche et Paul Ferry donnent tout de même une somme à l'Église, qui est alors à chaque fois la même que celle qu'ils donnent aux pauvres de la communauté<sup>42</sup>. Parfois, des dons nominatifs concernent des pauvres affligés, comme lorsque Paul Ferry consacre une partie de son testament aux « douceurs et raffraichissemens » à donner à son neveu Théodore de Mageron qui a perdu la raison<sup>43</sup>.

Le pasteur doit en effet donner le spectacle d'une vie familiale exemplaire et chrétienne. C'est ainsi que le célèbre pasteur et professeur Pierre Du Moulin souligne auprès de ses collègues l'importance de la famille :

il faut que vos familles soient de petites Églises, et vos maisons comme de petits temples, où Dieu soit soigneusement servi<sup>44</sup>.

La maison pastorale doit devenir une leçon vivante de vie chrétienne et le testament en est un signe. La plupart des pasteurs insistent sur la bonne entente avec leur femme, et Buffet loue ainsi Dieu de lui avoir donné un si long et heureux mariage<sup>45</sup>. La répartition des biens entre les enfants est quant à elle marquée par la volonté d'être juste, en prenant en compte le coût des études. Même pour un pasteur sans richesse comme Pierre Michelet, le sort matériel de ses quatre enfants, nés d'un premier mariage, est essentiel et peut être considéré comme un modèle d'action chrétienne<sup>46</sup>. Le seul cas net de privilège donné à un enfant, mais socialement admis en milieu réformé, est celui du fils destiné au ministère ou déjà pasteur. Cela concerne généralement les livres et les instruments de travail<sup>47</sup>. Ainsi, François Buffet sort de sa succession une « belle Bible hebraique » et une bible française imprimée à Genève en 1588, dans le but de les léguer à son fils Daniel, alors sur le point d'accéder à la carrière pastorale<sup>48</sup>. De la même manière, François de

---

<sup>42</sup> AD Moselle, 3E 3208, 3E 3285, 3E 3349. AM Metz, II 297, dossier 2.

<sup>43</sup> AM Metz, II 297, dossier 2.

<sup>44</sup> Cité par Samuel MOURS, *La famille huguenote au XVII<sup>e</sup> siècle*, Valence, Carpin & Reyne, 1941, p. 11.

<sup>45</sup> AD Moselle, 3E 3345.

<sup>46</sup> AD Moselle, 3E 3538.

<sup>47</sup> Pierre-Eugène LEROY et Joy KLEINSTUBER, « “Au nom du père...” ». Le testament de Claude Sarrau et la vocation de pasteur de son fils Isaac », in *De l'humanisme aux Lumières, Bayle et le protestantisme : mélanges en l'honneur d'Élisabeth Labrousse*, dir. Michelle MAGDELAINE, Maria-Cristina PITASSI, Ruth WHELAN et Antony MCKENNA, Paris, Universitas, 1996, p. 365-380.

<sup>48</sup> AD Moselle, 3E 3345.

Combles lègue ses manuscrits et ouvrages principaux à son fils Abel, étudiant en théologie à Genève<sup>49</sup>. Ferry, lui, réserve tous ses papiers et sa bibliothèque dans l'hypothèse où son petit-fils homonyme, orphelin de son fils Louis, devienne pasteur à son tour<sup>50</sup>.

Ces pratiques testamentaires peuvent cependant constituer des vecteurs de reconstruction d'une identité familiale, afin de répondre à la norme réformée. Il est difficile de dire dans quelle mesure pour tous les cas, mais l'exemple le mieux connu, celui de Paul Ferry, montre très clairement un hiatus entre sa vie de famille réelle, et celle qu'il cherche à montrer en public<sup>51</sup>. Ainsi, ses deux fils, Paul (1624-1644) et Louis (1626-1665) lui ont causé les pires soucis, le second allant même jusqu'à rédiger des protestations notariées secrètes contestant certaines décisions paternelles<sup>52</sup>. Les pasteurs ont parfois du mal à concilier les objectifs de leur travail d'acculturation réformée avec les impératifs parfois bien plus pragmatiques et matériels d'une vie de pères de famille ou même de bourgeois possédant des métairies ou des maisons à louer, comme le montrent là aussi les testaments. Encore une fois, c'est le cas le plus documenté, celui de Ferry, qui nous permet de prendre conscience qu'à l'occasion, les pasteurs peuvent aussi agir comme des hommes préoccupés de leurs affaires terrestres<sup>53</sup>, même si le testament doit aussi être l'occasion de montrer une certaine façon de mourir.

## **Le problème de la mort réformée et de la mort du pasteur**

### *Des testaments banals et insuffisants*

Le discours sur la mort est un des éléments attendus du testament, comme nous l'avons déjà vu, car il est un élément d'orthodoxie. Mais le pasteur doit également fournir un modèle concret de « bonne mort », dans une période de refondation, puisque les protestants n'ont plus l'exemple des récits de mort des saints et ne peuvent que se réjouir de ne pas avoir à imiter les martyrs du XVI<sup>e</sup> siècle qui leur sont donnés à lire. Il doit donc se constituer un nouvel *ars moriendi*, proprement réformé, et le pasteur peut montrer la voie à suivre. Par le testament,

---

<sup>49</sup> AD Moselle, 3E 3285.

<sup>50</sup> AM Metz, II 297, dossier 2. Le jeune homme décide en 1685 de renoncer à cette clause pour embrasser la carrière des armes (BnF, NAF 22704, fol. 514).

<sup>51</sup> LÉONARD, *Le ministère de Paul Ferry...*, *op. cit.*, p. 650-682.

<sup>52</sup> Plusieurs protestations pour la période avril-juin 1661 : BPF, ms 762<sup>6</sup>, dossier 1, fol. 28 ; AD Moselle, 3E 2675 et 3E 5207.

<sup>53</sup> LÉONARD, *Le ministère de Paul Ferry...*, *op. cit.*, p. 701-725.

certaines jalons sont posés. Mais cela aboutit à un discours relativement incomplet, car tous les ministres messins du XVII<sup>e</sup> siècle n'insistent que sur un point : la nécessité de ne pas se laisser surprendre par la mort, inéluctable, et qu'il faut donc activement préparer au plus tôt. Généralement, une prière à Dieu est prévue pour lui rendre grâce d'être né et d'avoir vécu en bon chrétien réformé. À Puylaurens, Bonafous remercie le Créateur de l'avoir fait naître et vivre « en un siècle de connaissance » et consacre un très long passage sur la nécessité de ne pas laisser son testament pour la dernière heure, qu'il faut consacrer à la prière<sup>54</sup>. Pourtant, la plupart de ses collègues messins rédigent leur testament au dernier moment, ce qui ne les empêche pas de donner cette vision très sereine du trépas. Cela ne suffit sans doute pas et c'est sur le point pourtant central de l'exemple de la « bonne mort » que le testament n'est pas le vecteur privilégié d'une acculturation proposée par les ministres.

Les testaments des pasteurs messins sont finalement assez banals, ils ressemblent à ceux que pourraient rédiger leurs fidèles. Ce n'est pas si étonnant que cela, puisqu'ils veulent servir de modèle, ce qui tendrait à laisser entendre que c'est réussi, mais aussi parce que ces textes sont rédigés par les mêmes personnes, les amans et notaires. Mais, sur la question de la mort édifiante, les pasteurs ne peuvent se contenter de leurs testaments et certains d'entre eux proposent d'autres modalités pour léguer un héritage spirituel à leurs ouailles. Le testament, en tant qu'acte juridique, n'est pas assez chargé spirituellement, ni assez public pour pouvoir jouer un véritable rôle d'édification. C'est pour cette raison que, sur ce point particulier de la « bonne mort », d'autres formes de testaments ont été employées par les pasteurs.

#### *D'autres manières de léguer un modèle spirituel*

Pour préparer leurs fidèles au trépas, les pasteurs ont donc recours à des formes diverses d'acculturation qui peuvent servir de transmission d'un héritage spirituel. Malheureusement, les papiers des divers ministres sont très inégaux et l'on ne connaît bien que trois des prédicateurs ordinaires de Metz sous le régime de l'édit de Nantes, c'est-à-dire ceux qui ont publié et dont les ministères en ville ont été relativement longs : François de Combles (1580-1633), Paul Ferry (1612-1669) et David Ancillon (1653-1685)<sup>55</sup>. Bien sûr, la première modalité de préparation à la mort est l'homilétique. Habituellement, la

---

<sup>54</sup> NICOLAS (éd.), « Le testament de Jean Bonafous... », art. cit., p. 472.

<sup>55</sup> Julien LÉONARD, *De Metz à Berlin. La vie de David Ancillon (1617-1692), pasteur réformé en France et dans le Refuge*, mémoire de DEA en histoire, dir. Gérard MICHAUX, Université Paul Verlaine-Metz, 2005.

prédication suit la *lectio continua*, l'explication suivie d'un livre biblique, qui peut prendre plusieurs années. Mais, au cours de périodes sombres, notamment d'épidémies, les pasteurs interrompent leurs séries et se penchent sur des textes plus adaptés à la prise de conscience de l'imminence de la mort. Ainsi, en 1636, alors même que sa propre femme vient de mourir de la peste, Ferry se lance dans plusieurs semaines consacrées au livre des Lamentations et ne reprend son explication de l'épître aux Hébreux qu'une fois l'épidémie terminée<sup>56</sup>. Très soucieux de transmettre à ses ouailles une vision orthodoxe de la mort, il y consacre certaines de ses lectures<sup>57</sup>, alors même que le refus des sermons funèbres aurait pu détacher la prédication de cette transmission.

La littérature pastorale que l'on pourrait qualifier d'édifiante tient également lieu de testament spirituel sur la question de la préparation à la mort. Le grand spécialiste en est, à Metz, François de Combles, qui fait paraître trois recueils de sermons consacrés aux consolations à apporter aux affligés<sup>58</sup>, ce qui laisse évidemment transparaître des récits de « bonnes morts », édifiantes, courageuses et pieuses, affirmant la certitude du croyant d'être sauvé par la rédemption du sacrifice christique<sup>59</sup>. Moins connu, un ouvrage de jeunesse de Ferry montre l'exemple d'une mort apaisée, apprivoisée et même attendue calmement comme le moment de la béatitude<sup>60</sup>. Ce même pasteur a également tenté de léguer une vision orthodoxe de la vie et de la mort réformée à travers les récits manuscrits des derniers instants de sa mère<sup>61</sup>, de sa sœur<sup>62</sup> et de sa première épouse, Esther de Vigneulles<sup>63</sup>.

Mais la plus importante des formes d'acculturation est le récit de dernières heures de pasteurs eux-mêmes, qui est un genre qui se développe dans la Réforme francophone au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>64</sup>. Aucun

<sup>56</sup> BM Metz, ms. 1082.

<sup>57</sup> Par exemple BM Épinal-Golbey, ms. 92, fol. 267<sup>r</sup>, note 3473.

<sup>58</sup> *Homelies, ou Meditations consolatoires pour ceux à qui quelqu'un est mort*, Genève, Chouët, 1611 ; *Deuxieme partie de meditations consolatoires*, Genève, Chouët, 1614 ; et *Consolations generales et particulieres pour les malades*, Genève, Chouët, 1619.

<sup>59</sup> Marianne CARBONNIER-BURKARD, « Les manuels réformés de préparation à la mort », *Revue de l'histoire des religions*, 217-3, 2000, p. 363-380.

<sup>60</sup> *Les entretiens du pœnitent, ou meditations devotes sur le Pseaume CXXXIX*, Genève, Chouët, 1616.

<sup>61</sup> Récit attesté par BPF, ms. 775, p. 7, et ms. 767<sup>3</sup>, mais non retrouvé.

<sup>62</sup> BPF, ms 762<sup>5</sup>, dossier 4, fol. 1-4. Certains éléments sont repris dans BPF, ms 775, p. 9-10.

<sup>63</sup> BPF, ms 762<sup>1</sup>, dossier 3.

<sup>64</sup> Voir notamment sur ce sujet Marianne CARBONNIER-BURKARD, « L'art de mourir réformé. Les récits de "dernières heures" aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », in *Homo religiosus. Autour de Jean Delumeau*, dir. Alain CABANTOUS *et al.*, Paris, Fayard,

pasteur messin en exercice n'a cependant été l'objet d'un récit de « bonne mort » pastorale. Cela peut paraître étrange quand on sait l'enjeu que constitue la ville. D'ailleurs, les catholiques l'ont bien compris, puisqu'en 1644 paraît le récit des dernières heures d'un des grands adversaires de Ferry, le suffragant Martin Meurisse, montrant à quel point il a été jusqu'à son dernier souffle un bon catholique, invoquant les saints et la Vierge, et détestant l'hérésie calviniste<sup>65</sup>. Un des *topoi* de la bonne mort pastorale est celui du lit comme dernière chaire : la chambre du mourant étant publique, le pasteur doit édifier une dernière fois les fidèles venus lui dire adieu. Si une rapide référence en ce sens est rapportée, plus de vingt ans plus tard, par David Ancillon concernant Ferry à sa mort en 1669<sup>66</sup>, ce n'est qu'au Refuge, à Berlin, après la révocation de l'édit de Nantes, qu'un récit de dernières heures est consacré à un pasteur messin, Ancillon lui-même<sup>67</sup>. Ce dernier est présenté comme exemplaire jusqu'à son dernier souffle, chantant les Psaumes, instruisant sa famille et ses amis et restant assuré de sa foi jusqu'au moment fatidique. Mais cet héritage-là n'est déjà plus réellement messin, il est destiné à ceux qui ont fait le choix de s'installer à Berlin pour éviter de mourir catholiques.

## Conclusion

Finalement, la qualité du legs spirituel par le testament du pasteur est difficile à percevoir. Sans doute le testament, en tant qu'acte juridique trop neutre, n'est-il pas assez adapté pour véhiculer un discours édifiant et/ou orthodoxe, surtout s'il est rédigé par un aman ou un notaire dont l'importance est par nature difficile à déterminer. Pourtant, on peut parfaitement y entrevoir le rôle acculturant et exemplaire du pasteur en tant que modèle de vie et de mort chrétiennes,

---

1997, p. 99-107 ; et Julien GÆURY, « Une légende rodée : la scène de l'agonie dans le récit de la mort des pasteurs (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », *Bulletin de la SHPF*, 155-3, 2009, p. 581-604.

<sup>65</sup> *Raisons puissantes pour fortifier une ame contre les afflictions de ceste vie*, Metz, Jean Antoine, 1644.

<sup>66</sup> Charles ANCILLON (éd.), *Mélange critique de littérature recueilli des conversations de feu monsieur Ancillon*, Bâle, Eman et König, 1698, t. 2, p. 266-267.

<sup>67</sup> Charles ANCILLON, *Discours sur la vie de feu Monsieur Ancillon et ses dernières heures*, Bâle, Eman & König, 1698, p. 418-495. Ces pages sont cependant les seules à ne pas être de Charles Ancillon : Marianne CARBONNIER-BURKARD, « Un récit de mort devenu monument : *Les dernières heures de feu Mr Ancillon* (1698) », in *Destins huguenots. Du Pays messin au Refuge huguenot*, dir. Philippe HOCH, Metz, Académie nationale de Metz, 2010, p. 93-107.

même si cela peut passer par certaines reconstructions visant à mettre en scène cette vie et cette mort pour les rendre conformes aux attentes confessionnelles réformées. Le pasteur est scruté et doit rentrer le plus possible dans les cadres fixés pour lui par des textes disciplinaires et normatifs. Sa vie de famille, sa vie en général et sa mort ne lui appartiennent plus tout à fait, il doit en faire des outils au service de son ministère pastoral, ce dernier ne se limitant pas à la simple prédication.

Cette étude n'est qu'une ébauche, tant par son corpus encore incomplet que par la nécessité de confronter davantage ces testaments à ceux de réformés laïcs, mais aussi d'ecclésiastiques catholiques, voire à d'autres documents comme les inventaires après décès dont Philip Benedict avait su faire si bon usage<sup>68</sup>. Tout cela nécessiterait bien évidemment des dépouillements immenses et le lancement d'un vaste chantier de recherche, dans la perspective d'une meilleure connaissance, si possible comparée, des clergés messins.

---

<sup>68</sup> Philip BENEDICT, « Bibliothèques protestantes et catholiques à Metz au XVII<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, n° 2, 1985, p. 343-370 ; et « Towards the Comparative Study of the Popular Market for Art : the Ownership of Paintings in Seventeenth-Century Metz », *Past and Present*, 109, 1985, p. 100-117.

**Annexe : état provisoire du corpus**

Pasteurs ordinaires ayant exercé à Metz

| <b>Pasteurs</b>                | <b>Période d'activité à Metz</b>  | <b>Cote et origine du manuscrit</b>   |
|--------------------------------|-----------------------------------|---|
| Jean Chassanion, dit La Chasse | 1576-1598<br>(avec interruptions) | Non retrouvé  |
| François DE COMBLES            | 1580-1633<br>(avec interruptions) | AD Moselle, 3E 3285 (1632)<br>Amandellerie Saint-Livier,<br>Paul Boudaine   |
| François Buffet                | 1582-1611<br>(avec interruptions) | AD Moselle, 3E 3345 (1611)<br>Amandellerie Saint-Marcel,<br>Jérémie Grandjambe  |
| Étienne Mozet                  | 1592-1613<br>(† 1635)             | Non retrouvé  |
| Jean D'IVOY                    | 1598-1608                         | AD Moselle, 3E 3345 (1608)<br>Amandellerie Saint-Marcel,<br>Jérémie Grandjambe  |
| Théophile LE COULLON           | 1602-1652                         | Deux versions.<br>AD Moselle, 3E 3208 (1644)<br>Amandellerie Saint-Jean,<br>Jacques Le Bachellé<br>AD Moselle, 3E 3349 (1652)<br>Amandellerie Saint-Marcel,<br>Philippe Alexandre |
| Paul FERRY                     | 1612-1669                         | AM Metz II 297, dossier 2<br>(une des copies <sup>69</sup> ) (1666,<br>olographe)   |
| Gédéon DE MARSAL               | 1615-1645                         | AD Moselle, 3E 3111 (1645)<br>Amandellerie Saint-Hilaire,<br>Paul Grandjambe  |
| Abraham DE LA CLOCHE           | 1633-1656                         | AD Moselle, 3E 3349 (1652,<br>olographe)<br>Déposé à l'amandellerie<br>Saint-Marcel, Philippe<br>Alexandre  |
| Jean JASSOY                    | 1640-1675<br>(† 1677)             | Non retrouvé  |

<sup>69</sup> Voir ci-dessus, note 4.

|                      |                      |              |
|----------------------|----------------------|--------------|
| David<br>ANCILLON    | 1653-1685            | Non retrouvé |
| Isaac DE<br>COMBLES  | 1656-1685            | Non retrouvé |
| François<br>BANCELIN | 1662 ; 1670-<br>1685 | Non retrouvé |
| Paul JOLY            | 1675-1685            | Non retrouvé |

**Pasteurs non ordinaires morts à Metz :**

Daniel BUFFET (mort le 12 mars 1630). Non retrouvé.

Pierre MICHELET (mort le 5 mars 1632). AD Moselle, 3E 3538 (1632).

Amandellerie Saint-Victor, François d'Inguenheim.

Jacques LE COULLON (mort le 26 août 1635). Non retrouvé.

Daniel JACOBÉ (mort le 18 décembre 1649). Non retrouvé.

Pierre Le BACHELLÉ (mort le 30 mars 1670). Non retrouvé.

## TABLE DES MATIÈRES

### *Introduction*

Anne WAGNER, Christine BARRALIS et Corinne MARCHAL..... 7

### *Parentés et modèles spirituels*

*De père en fils ? Sensibilité spirituelle à travers les testaments marseillais, 1248-1350.*

**Francine MICHAUD**..... 21

*Ce que la maréchale de Montmorency enseigne à ses enfants par testament (1749).*

**Sihem KCHAOU**..... 35

*Les testaments de l'amitié à la fin de la Révolution : « Quand vous lirez ceci mes chers amis, je ne serai plus ! »*

**Laure HENNEQUIN-LECOMTE**..... 49

### *La mort en exemple*

*Le testament spirituel, du texte à l'architecture. Le cas d'Hugues de Semur à Cluny.*

**Nicolas REVEYRON**..... 67

*Le testament des pasteurs réformés messins sous le régime de l'édit de Nantes : un modèle spirituel ?*

**Julien LÉONARD**..... 89

*Du nécrologe à l'oraison funèbre. La mort du « bon religieux ».*

**Cédric ANDRIOT**..... 105

### *Focales de la piété*

*La recommandation de l'âme à Dieu et à ses saints dans les testaments épiscopaux entre Loire et Meuse, à la fin du Moyen Âge.*

**Jean-Vincent JOURD'HEUIL**..... 123

*Images, sons et lumières. La mise en scène de la cour céleste dans le testament du duc Louis d'Orléans (1403).*

**Marielle LAMY**..... 155

### **Legs pieux et spiritualité**

*La médiation du clergé régulier dans les testaments franc-comtois du XVIII<sup>e</sup> siècle : quelle est la place du déterminisme géographique ?*

**Corinne MARCHAL**..... 179

*Les dernières volontés des Montaigu-Vauchart et apparentés à Salins (XV<sup>e</sup> s.).*

**Nicole BROCARD**..... 197

*Le « testament spirituel » des conseillers du roi de France (1270-1328) : entre volonté de représentation sociale et recherche du salut.*

**Sabine BERGER**..... 211

*Item per presens meum testamentum seu ultimam voluntatem : Le testament de Quentin Ménard, archevêque de Besançon (1439-1462).*

**Laurence DELOBETTE**..... 229

*Instituer par testament pour l'au-delà : quelques fondements des legs pieux (Valachie, milieu du XVII<sup>e</sup> – début du XIX<sup>e</sup> siècle).*

**Andreea-Roxana IANCU**..... 261

Conclusions.

**Frédéric MEYER**..... 273

Index des noms propres..... 283